

**Acquisition d'un appartement 15, rue Mégevand à Mme Lise-Marie PERRUCHE**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Service Hygiène-Santé dont les activités sont dorénavant regroupées au 15, rue Mégevand, a accueilli l'Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air à Besançon.

L'accroissement du service et de ses missions nécessite un agrandissement de ses locaux.

Sollicitée par ce service, Mme PERRUCHE Lise-Marie a donné son accord pour céder son appartement situé au 2<sup>ème</sup> étage.

La Ville se propose donc d'acquérir ce bien cadastré section AB n° 171 au prix fixé par l'Administration des Domaines, soit 300 000 F.

La dépense de 300 000 F sera imputée au chapitre 90.824.21318.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 12 juillet 2000.*